



Assemblée générale

Distr. générale
5 novembre 2008

Original : français

Soixante-troisième session

Point 81 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Coly Seck (Sénégal)

1. Le point intitulé « Réduction des budgets militaires » a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale conformément à sa résolution 35/142 B du 12 décembre 1980.
2. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.
3. Lors de sa 2^e séance, le 6 octobre 2008, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale qui lui ont été renvoyées, à savoir les points 81 à 96, celui-ci a eu lieu de la 2^e à la 8^e séance, du 6 au 10 et les 13 et 14 octobre (voir A/C.1/63/PV.2 à 8). La Commission a également tenu 11 séances, du 14 au 17, du 20 au 24 et le 27 octobre, consacrées à un échange de vues avec le Haut Représentant pour les affaires de désarmement et autres responsables de haut niveau, ainsi que des réunions-débats avec des experts indépendants et des réunions de suivi des résolutions et décisions adoptées aux sessions précédentes (voir A/C.1/63/PV.8 à 18). Des débats thématiques sur ces points ont eu lieu et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 8^e à la 18^e séance, du 14 au 17, du 20 au 24 et le 27 octobre (voir A/C.1/63/PV.8 à 18). Des décisions sur l'ensemble des projets de résolution ont été prises de la 19^e à la 22^e séance, du 28 au 31 octobre (voir A/C.1/63/PV.19 à 22).
4. Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires » (A/63/97 et Add.1).
5. Aucune proposition n'a été présentée et aucune décision n'a été prise par la Commission au titre de ce point.

